



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 14/02/12

Reçu en Préfecture le : 20/02/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 13 février 2012
D - 2012/20

Aujourd'hui 13 février 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Anne WALRYCK (présente jusqu'à 16h50)

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Sylvie CAZES, Madame Constance MOLLAT, Madame Sarah BROMBERG, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON

**Programme d'actions 2012 du Bordeaux
Gironde Convention Bureau. Convention de
partenariat. Approbation. Autorisation.**

Monsieur Stephan DELAUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Nous soutenons depuis plusieurs années l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau (BGCB), dont l'objectif est de développer et de promouvoir le tourisme d'affaires à Bordeaux et en Gironde.

Depuis 2007, malgré une concurrence internationale accrue, Bordeaux arrive à se distinguer et est devenue la 4^{ème} ville française pour les congrès internationaux, foires et salons. Selon le classement international des villes de congrès réalisé par l'ICCA, nous sommes passé de la 217^{ème} place mondiale en 2007 à la 83^{ème} en 2010. L'inscription de la ville au patrimoine mondial de l'Unesco, la montée en gamme de notre offre d'hébergement doivent nous permettre de rester compétitif.

Suite à une décision du conseil d'administration du BGCB en 2010, il a été décidé que l'institution communiquera sur les marchés sous le nom de Bordeaux Convention Bureau. Cette décision prend acte que le tourisme d'affaires est surtout une composante du tourisme urbain et qu'il est avant tout un outil de marketing territorial qui doit s'appuyer sur une marque forte.

Afin de suivre les préconisations d'Atout France et de l'association France Congrès, le BGCB s'emploie à développer des synergies avec l'ensemble des acteurs du développement économique du territoire de façon à s'appuyer sur les pôles d'excellence économiques de la région et conforter son rôle d'outil de développement économique.

Le plan d'actions commerciales du BGCB pour l'année 2012 est présenté en annexe ainsi que le projet de convention de partenariat.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 325 662,50 € TTC dont 50 000 € attendus de la Ville.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention de partenariat 2012, dont le projet est ci-annexé,
- verser au Bordeaux Gironde Convention Bureau la somme de 50 000 € dont le montant sera imputé sur la fonction 9 – sous fonction 95 – nature 6574 de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 13 février 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Stephan DELAUX

CONVENTION DE PARTENARIAT 2012

VILLE DE BORDEAUX

>>> <<<

ASSOCIATION BORDEAUX GIRONDE CONVENTION BUREAU

Entre, la Ville de Bordeaux, place Pey-Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du, et reçue à la Préfecture le,

Et l'Association Bordeaux Gironde Convention Bureau, 12 cours du XXX Juillet, 33080 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Monsieur Bernard SEVERIN, autorisé par délibération de l'assemblée générale du 22 novembre 2011.

Exposé

La politique générale d'aide aux associations de la ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant

Que l'Association Bordeaux Gironde Convention Bureau, domiciliée 12 cours du XXX Juillet à Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le 7 mai 1991 et dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le 10 juillet 1991, a pour but de développer et de promouvoir le tourisme d'affaires en Gironde, présentant un intérêt communal propre,

Il a été convenu :

Article 1 – Activités et projets de l'association

L'association Bordeaux Gironde Convention Bureau s'assigne au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, à la réalisation des activités de promotion et de développement du tourisme d'affaires à Bordeaux en mettant notamment en œuvre des actions de promotion sur :

- ⇒ le marché des congrès nationaux et internationaux,
- ⇒ le marché des réunions d'entreprises nationales et internationales.

Article 2 – Mise à disposition des moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau, dans les conditions figurant à l'article 3 :

- ⇒ une subvention de 50 000 € (CINQUANTE MILLE EUROS) pour l'année civile 2012.

Article 3 – Conditions d'utilisation de l'aide

L'association Bordeaux Gironde Convention Bureau s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

- ⇒ la subvention sera utilisée pour la conduite de son plan d'actions pour l'année 2012 en annexe,
- ⇒ l'association transmettra à la Ville de Bordeaux un bilan de son programme d'actions.

Au regard du budget prévisionnel annexé, la réalisation des activités s'élève à 325 662,50 € et la subvention municipale à 50 000 €.

Article 4 – Mode de règlement

Pour 2012, la subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation des activités retenues, s'élève à 50 000 €.

Elle sera versée suivant le calendrier ci-après :

- ⇒ 1^{er} versement : 25 000 € dès signature de la présente convention,
- ⇒ 2^{ème} versement : 25 000 €, au mois de juin 2012.

Elle sera créditée au compte de l'association BORDEAUX GIRONDE CONVENTION BUREAU n°30004 00320 00023637618 70, établissement : B.N.P. Bordeaux.

Article 5 – Conditions générales

L'association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tout changement intervenu dans son conseil d'administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- 7) à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant « association soutenue par la Mairie de Bordeaux ». Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse, ...).

Article 6 – Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 7 – Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 8 – Contrôle de la Ville sur l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- ⇒ une copie certifiée de son budget,
- ⇒ une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984,
- ⇒ tout document faisant connaître les résultats de son activité.

La Ville de Bordeaux et l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau prévoient par ailleurs de se réunir, autant que de besoins, pour la mise en œuvre de la présente convention.

Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau.

Article 10 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- ⇒ par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- ⇒ par l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau, 12 cours du XXX Juillet à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,

**Pour l'association
Bordeaux Gironde Convention
Bureau,**

**Stephan DELAUX
Adjoint au Maire**

**Bernard SEVERIN
Président**



Plan d'action prévisionnel

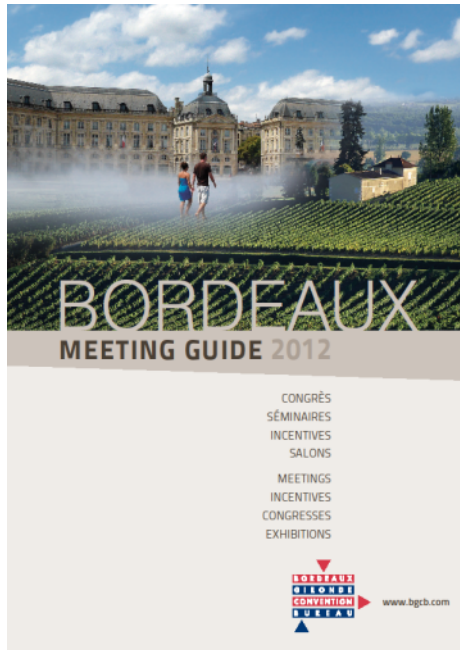
Actualisation du projet voté en
conseil d'administration le 20 juillet
2011

Choix pour 2012

- Poursuivre la refonte de nos documents de communication : la réalisation d'un *Meeting Guide* destiné à mieux mettre l'offre en valeur et création d'une page facebook
- Marché entreprises : donner la priorité au marché français qui est le principal pourvoyeur de clientèle pour la majorité des sites d'accueil
- Accompagner les projets de développement économiques du territoire en prospectant les congrès et salons en lien avec les pôles de compétitivité
- Accompagner les projets portés par nos partenaires
- Privilégier les événements créés en propre par le CB en utilisant le vin de Bordeaux comme support (ex. Rencontres Œnologiques)
- Etre présents sur les principaux salons : Bedouk, Imex, EIBTM
- Concentrer l'action à l'étranger sur 3 marchés prioritaires : Grande Bretagne, Espagne, Allemagne
- Faciliter le lien entre les professionnels membres

Meeting guide

- Réalisation d'un Bordeaux Meeting Guide



Diffusion :

Envoi par courrier : agences d'événement et de tourisme d'affaires, PCO, quelques grandes entreprises en France

Envoi aux principales agences sur les marchés prioritaires : UK, SP, All
Lancement au salon Bedouk et diffusion sur les manifestations auxquelles le CB participera en 2012

Salons professionnels

- **Salon BEDOUK, 8-9 février à Paris**
- **Salon IMEX, 22-24 mai à Francfort**
- **Salon EIBTM, fin novembre à Barcelone**

Marché français des Evénements d'entreprises

Rencontres œnologiques à Paris

- Tous marchés : LAVINIA, décembre

Concept : workshop, relations publiques, autour de la dégustation de vins de Bordeaux. Événement récurrent, chaque année un lundi de décembre – Base 140 pers.

- Nouveau : événement chez Lavinia CNIT (sous réserve de budget)

Concept : Invitation de décideurs (responsables commerciaux ou assistantes de direction) des entreprises de La Défense, à l'heure du déjeuner chez Lavinia au CNIT de Paris Défense. Présentation de la destination/dégustations – Base 30 pers.

Marchés étrangers

Cibles : agences MICE & sociétés

- Belgique : démarchage Bruxelles
- Allemagne : Road show Atout France (sous réserve de financement)
- Espagne : Road show Atout France en Juin
- Grande Bretagne : démarchage début mars

Congrès associatifs

- Prospection directe sur bases de données ICCA et toute autre source disponible
- Club des Ambassadeurs de Bordeaux

Objectif : entretenir l'existant et ouvrir le Club à de nouvelles cibles, par exemple les responsables de clusters locaux

Événements :

- dîner de rentrée dans un lieu prestigieux
- anniversaire du Club dans les salons de la mairie de Bordeaux
- invitation des Ambassadeurs à des événements bordelais

Communication

- Mise en ligne d'informations pertinentes sur le site internet du BGCB : www.bgcb.com
- Création d'une page Facebook pour le Convention Bureau

Budget Prévisionnel 2012

POSTES	Budget
Salaires et charges	188 000,00
Tickets restaurant	1 500,00
stagiaire	2 700,00
Fournitures de bureau	1 000,00
Parking	1 800,00
Assurances	425,00
Honoraires comptable	2 761,00
Frais financiers	350,00
Secrétariat	450,00
maintenance informatique & Internet	1 000,00
Logiciel de CRM	6 000,00
Divers frais	500,00
Amortissements	900,00
Timbres, tél, fax, photocop., internet	4 000,00
Adhésions ICCA, Atout France, OT Bdx, CDT, Apacom	6 759,60
Voyages & déplacements, réceptions, réunions bgcb	14 000,00
ACTIONS	
Mailing Meeting Guide	1 500,00
Salon Bedouk	36 000,00
Salon IMEX	12 000,00
Salon EIBTM	12 500,00
Rencontres Œnologiques	15 000,00
Marchés étrangers	2 000,00
ICCA business exchange	920,00
Eductour repérages	3 500,00
Programme Ambassadeurs	10 000,00
BUDGET TOTAL	325 656,60

Financement 2012

Poste	Coût estimé
Cotisations	111 512,50
Subvention Ville de Bordeaux	50 000,00
Subvention CUB	50 000,00
Subvention CCIB	50 000,00
Contribution des professionnels aux actions	
Bedouk	33 150,00
Imex	9 000,00
EIBTM	9 000,00
Rencontres Œnologiques	13 000,00
TOTAL	325 662,50